

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 17 juin 1987

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LA SITUATION D'ANCIENS COMBATTANTS DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, au cours des dernières années, j'ai reçu de nombreuses demandes de renseignements de la part d'anciens combattants auxquels on avait refusé d'accorder l'allocation aux anciens combattants en raison d'un détail technique. Lorsque la définition du «théâtre de guerre» a été étendue en 1981 aux personnes qui avaient été transportées par bateau ou par avion au delà de la limite de trois milles des eaux territoriales canadiennes alors qu'elles étaient en service, les anciens combattants des forces canadiennes qui avaient traversé le détroit de Northumberland sont devenus admissibles.

Toutefois, une catégorie d'anciens combattants a été oubliée. Il s'agit de ceux qui, après une période d'orientation préliminaire à Charlottetown, ont reçu du gouvernement l'ordre de se rendre de l'Île-du-Prince-Édouard à la terre ferme. Cependant, bien des années plus tard, lorsqu'ils ont demandé l'allocation aux anciens combattants, on leur a dit qu'ils n'étaient pas réputés membres des Forces armées parce qu'ils n'avaient pas prêté serment à Halifax. Pourtant, ces hommes avaient en réalité traversé le détroit sur l'ordre du ministère de la Défense nationale. Ils n'étaient plus des civils.

Depuis des années, j'écris des lettres et je fais des démarches en leur nom.

● (1405)

L'un de ces anciens combattants, M. Douglas MacLaren, n'a pas accepté qu'on lui dise non. Il a porté sa cause devant les tribunaux. J'ai été très heureux d'apprendre que la Cour fédérale lui a donné raison hier.

J'espère que le ministère des Anciens combattants ne tardera pas maintenant à accorder à ces anciens combattants les prestations qu'il n'aurait jamais dû leur refuser au départ.

[Français]

RADIO-CANADA

LA TÉLÉDIFFUSION DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC À VAL-D'OR

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, depuis quelques années la Société Radio-Canada est confrontée à un contexte financier de plus en plus serré. Les choix de programmation sont donc de plus en plus difficiles à faire.

Le président de la Société des Jeux du Québec, M. Claude Poirier-Defoy, apprenait que la télédiffusion de la finale des Jeux du Québec, qui se déroulera à Val-d'Or cet été du 7 au 16 août, était sérieusement menacée.

Immédiatement j'ai communiqué avec la Société Radio-Canada et, de concert avec le comité organisateur de Val-d'Or et le président de la Société des Jeux du Québec, nous avons pu faire valoir d'excellents arguments au vice-président de Radio-Canada, M. Franklin Delaney, pour que les 4 000 jeunes athlètes québécois et québécoises puissent se faire valoir devant les téléspectateurs de la province de Québec ainsi que leurs parents et amis.

C'est dans un contexte difficile que la Société Radio-Canada a reconsidéré sa décision et, à la suite de ce réexamen, le président M. Pierre Juneau me confirmait le 11 juin 1987 que le réseau français assurera la couverture de l'édition 1987 de la finale des Jeux du Québec à Val-d'Or.

Je dis bravo à l'équipe de Radio-Canada, et je remercie monsieur Pierre Juneau!

* * *

[Traduction]

LA PEINE CAPITALE

ON S'OPPOSE AU RÉTABLISSEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Fait sans précédent, monsieur le Président, les dirigeants nationaux des sections jeunesse des trois principaux partis politiques ont publié aujourd'hui un communiqué commun exhortant le Parlement du Canada à voter contre le rétablissement de la peine de mort. En voici un extrait:

Nous sommes de jeunes Canadiens, engagés dans la vie politique, qui nous sommes réunis pour exprimer notre opposition au rétablissement de la peine de mort. Alors que bien des questions nous opposent, il en est qui transcendent toute discipline de parti et sur lesquelles il y a clairement une bonne et une mauvaise position à prendre. Nous ne prétendons pas nous exprimer au nom de tous ceux que nous représentons dans nos organismes politiques respectifs, mais nous n'en avons pas moins le droit, tout comme vous, à la liberté de conscience et d'expression à titre individuel. Nous estimons, à l'instar de nos chefs de parti, que la peine de mort n'a pas sa place dans le système judiciaire canadien.